



Tunis, le 03 NOV. 2025 تونس في

5788

AVIS DE CONSULTATION

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Des Matches

Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025 »

&

Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025 »

Dans le cadre des matches des de qualification à la coupe du monde FIFA 2026, la Fédération Tunisienne de Football lance un avis de consultation pour choisir une agence pour assurer le service de vente de la billetterie électronique des matchs Tunisie Vs Mauritanie le 12 novembre 2025 et Tunisie Vs Jordanie le 14 novembre 2025, selon l'annexe technique ci-joint.

Les offres devront être déposées directement à l'adresse suivante :

Fédération Tunisienne de Football, Stade Annexe d'el Menzah, 1003 El Menzah

Sous pli fermé avec mention :

A NE PAS OUVRIR

« Consultation N° 01125036,

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Des Matches

Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025

&

Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025 »

La date limite de réception des offres est fixée pour le 07 novembre 2025 au plus tard à 17.h00.

Les entreprises et entités intéressées doivent fournir le RNE (ne dépassant pas 3 mois), remplir les annexes ci-jointes et déposer leurs offres au bureau d'ordre central de la Fédération Tunisienne de Football, à l'attention de **Monsieur le Secrétaire Général**.

Le Secrétaire Général

Walid MERDASSI

توجه المراسلات باسم السيد الكاتب العام للجامعة التونسية لكرة القدم
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Secrétaire Général de la F.T.F.



Annexe 01

Annexe Technique

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Des Matches

Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025 »

&

Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025 »

Le service de Billetterie Electronique du match doit garantir les exigences suivantes :

- Vente exclusivement en ligne.
- Expérience des événements sportifs requise.
- Support d'au minimum 50 000 spectateurs par événement.
- Capacité à gérer 10 000 transactions simultanées sans interruption de service.
- Disponibilité $\geq 99,95$ % $\rightarrow$ service accessible en permanence et hautement disponible.
- RPO ≤ 1 min $\rightarrow$ perte de données maximale tolérée limitée à une minute.
- RTO ≤ 10 min $\rightarrow$ reprise du service en moins de 10 minutes après incident critique.
- RPS en crête ≥ 10 000 $\rightarrow$ capacité à absorber les pics de trafic.
- Écritures soutenues ≥ 300 RPS $\rightarrow$ gestion fluide et fiable des transactions simultanées.
- Latence API ≤ 300 ms $\rightarrow$ réponse rapide du système.
- Taux d'erreur $\leq 0,2$ % $\rightarrow$ maintien d'un taux d'erreurs serveur minimal.
- File d'attente utilisateur ≤ 10 minutes max $\rightarrow$ temps d'attente acceptable lors des pics.
- Billets infalsifiables : QR Code unique avec signature électronique.
- Détection et blocage des tentatives de fraude (billet dupliqué, usurpation).
- Conformité aux normes PCI-DSS pour les paiements.
- Paramétrage flexible des zones du stade.
- Génération automatique de rapports financiers et statistiques (ventes, taux de remplissage, revenus).



- Export des données (Excel, CSV, PDF).
- Application mobile et tourniquets pour le contrôle d'accès compatibles QR Code.
- Vérification de l'authenticité des tickets électroniques aux barrages mis en place par les autorités policières.
- Génération de QR codes pour les tickets gratuits et les invitations.
- Journalisation en temps réel de chaque validation (date, heure, accès, contrôleur).
- Statistiques instantanées des entrées par zone/porte.
- Mise à disposition d'agents techniques sur site lors des matchs à forte affluence.
- Formation initiale des administrateurs et agents de contrôle.

Nb : cette annexe doit être accompagnée par un document qui mentionne l'expérience des événements sportifs (une liste des références).

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom

Signature et Cachet

Annexe 02

Fiche Des renseignements généraux

**Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique
Des Matches
Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025 »
&
Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025**

Nom et Prénom (ou Raison Sociale) :

Forme Juridique :

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

RNE :

Capital social :

Date de création :

Présentation de l'activité de la société.....

.....
.....
.....

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom

Signature et Cachet

Annexe 03

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

**Des Matches
Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025 »
&
Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025**

Je soussigné

Agissant en tant que

De la Société.....

Objet du marché.

- 1) Déclare sur l'honneur que je n'ai pas fait et je m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
- 2) La Fédération Tunisienne de Football – la FTF – est en droit, en cas de constatation de non-respect de cette déclaration de résilier le marché indiqué ci-avant.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

Annexe 04

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON APPARTENANCE

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Des Matches

Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025 »

&

Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025

Je soussigné

Représentant de la Société.....

Objet du marché.

- 1) Déclare formellement, n'ayant pas été agent exerçant au sein de la Fédération Tunisienne de Football, depuis au moins Cinq (05) ans.
- 2) La Fédération Tunisienne de Football – la FTF – est en droit, en cas de constatation de non-respect de cette déclaration de résilier le marché indiqué ci-avant.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

Annexe 05

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

**Des Matches
Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025 »
&
Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025**

Je soussigné :

Agissant en tant que

De la société (ou entreprise)

Objet du marché.

Déclare sur l'honneur que ma société n'est ni en état de faillite ni en état de liquidation judiciaire.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

Annexe 06

OFFRE DE PRIX

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Des Matches

Tunisie Vs Mauritanie « 12 Novembre 2025 »

&

Tunisie Vs Jordanie « 14 Novembre 2025

Désignation	Pourcentage par rapport à la recette du match
Service de billetterie électronique	%

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom

Signature et Cachet